



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 55063

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de loi d'orientation sur l'école, actuellement en préparation, et plus particulièrement sur la nécessité de conserver l'histoire, la géographie et l'éducation civique dans le futur socle des enseignements fondamentaux. Dans le système éducatif français, ces disciplines constituent en effet un pilier essentiel de la formation humaniste et civique de tous les élèves, leur permettant ainsi de comprendre le monde contemporain et la société afin qu'ils puissent s'y insérer en citoyens responsables, conscients de leurs droits, de leurs devoirs et des principes qui les fondent. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du ministère en la matière.

Texte de la réponse

L'histoire, la géographie et l'éducation civique restent des disciplines obligatoires à l'école, au collège et au lycée. L'article 6 du projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école dispose que dans les connaissances et compétences indispensables à acquérir par chaque élève à la fin de la scolarité obligatoire figure « une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté ». L'histoire, la géographie et l'éducation civique contribuent pleinement à la maîtrise de cette partie du socle. Ces disciplines font partie du tronc commun des disciplines obligatoires en classe de 3e. Dans le projet de brevet rénové, tous les élèves seront évalués en histoire-géographie et en éducation civique. De même, au lycée, l'histoire et la géographie font partie des enseignements obligatoires du tronc commun de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de chacune des séries. Il n'a jamais été prévu de les exclure de l'examen du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55063

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2005, page 198

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3493